



Date de génération de ce justificatif : 30/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

Ancre Architecture – Constitution de société

Référence : L015866

Départements de publication : Ille et Vilaine

Annonce légale publiée le 16 décembre 2022 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

Suivant acte S.S.P en date du 04/11/22 ayant pris effet le 25/11/22, date d'approbation de sa création par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Bretagne, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : Ancre Architecture FORME : société par actions simplifiée unipersonnelle CAPITAL : 20.000 € SIEGE SOCIAL : 09 Allée Jacques Cartier, 35000 Rennes DUREE : 99 ans EXERCICE SOCIAL : durée de 12 mois du 1er janvier au 31 décembre OBJET : exercice de la profession d'architecte PRESIDENT : Samuel CHAPUIS-BREYTON – 09 Allée Jacques Cartier, 35000 Rennes CESSIION DES PARTS : soumise à agrément DECISION COLLECTIVE : chaque action donne droit à une voix lors des décisions collectives Conditions d'admission aux assemblées : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire Immatriculation au R.C.S. de Rennes

[Consulter cette annonce en ligne](#)